



Contribuer au développement des énergies renouvelables

Choix d'implantation du projet de Chaunay



Août 2025

Chaunay 45MW / 90Wh - Localisation du projet

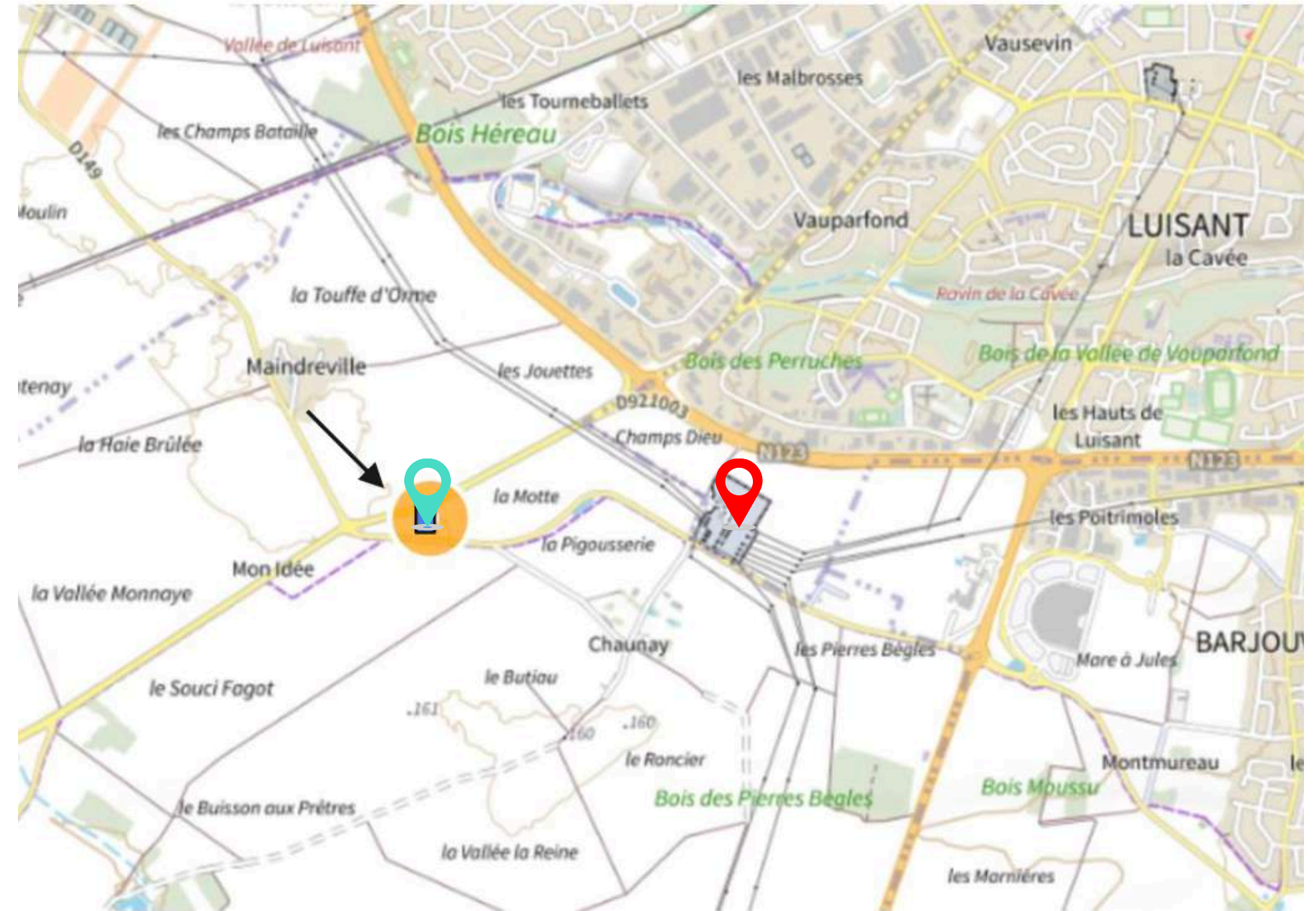
Implantation du projet




Site de stockage


Poste source RTE

Plan de situation



Distance au poste : 900 mètres

Éviter - Un choix d'implantation sous contraintes

Pourquoi Chaunay :

- Si le ministère de l'Environnement et de l'Énergie insiste sur le besoin de déployer des actifs de stockage d'énergie sur le réseau, très peu de postes permettent leur installation. En effet, cela nécessite d'avoir un poste sur lequel on est en capacité de soutirer et d'injecter de grandes quantités d'énergie.
- Chaunay fait partie des postes sur lesquels nous avons reçu un retour favorable de la part de d'Enedis (2% de retours positifs sur l'ensemble des demandes envoyées).

Pourquoi cette implantation

Critères de sélection pour l'implantation:

- **Terrain non agricole** ne présentant pas d'enjeu faune ou flore
- Terrain plat et d'une surface suffisante (environ 10 000m²)
- Proximité immédiate avec le poste (moins de 1km)
 - Éviter les déperditions d'énergie.
 - Limiter la longueur du raccordement et donc le coût et l'impact paysager.
- Accès direct à une route carrossable pour respecter la réglementation ICPE dans le cadre d'une intervention du SDIS.
- Absence de câbles aériens ou de servitudes souterraines.
- Loin des habitations (le bourg est à plus de 900m).

Nos recherches se concentrent en priorité sur les zones constructibles ou les délaissés. Nous avons donc sélectionné cette parcelle, aujourd'hui utilisée comme un parking et donc déjà en partie artificialisée.



On peut observer qu'aucun autre terrain non agricole se situe à proximité du poste.

Afin de ne pas impacter l'activité agricole nous avons donc choisi d'implanter le projet sur cette parcelle actuellement utilisée en parking.

Réduire - Limiter au maximum l'emprise au sol

Optimisation de l'emprise au sol

- Emprise faible de moins de 10 000m² soit 50 fois moins que les projets solaires à puissance équivalente.
- Optimisation de l'espace et des différents équipements au regard des normes ICPE, avec le cabinet d'architecture Jolivet et le SDIS.

Limitation de notre impact

- **Emprise au sol faible** qui ne représente pas un impact significatif à l'échelle de la totalité de la parcelle (37%)
- **Artificialisation de l'impact**
 - Imperméabilisation limitée au poste de livraison et au bâtiment de commande (200m²).
 - Artificialisation limitée au point de livraison, bâtiment de commande, voie d'accès et places de parking (en concassé).
 - Containers déposés sur plots bétons qui seront retirés et recyclés lors du démantèlement.
 - L'accès existant permet d'éviter la création d'un nouveau chemin et la consommation supplémentaire d'espaces agricoles.
- **Réversibilité du projet**
 - Aucune fondations bétons lourdes
 - L'ensemble du site est remis en état à la fin du projet selon le protocole de démantèlement constaté par huissier de justice.

Le projet ne représente donc pas d'enjeux pour une activité agricole en cours ainsi que pour la faune et la flore



Compenser - Mise en place d'actions concrètes pour limiter l'impact

Maintien de la continuité écologique

- Mise en place d'une haie bocagère composée d'essences locales et de refuges pour la biodiversité.
- Intégration paysagère et invisibilisation du site.

Remise en état

- Protocole de démantèlement et de remise en état totale du site au frais du Preneur.
- Etat des lieux d'entrée et de sortie par un huissier assermenté.
- Tri et recyclage des équipements selon les filières adaptées.



Nous contacter



odhespel@eclipse-flow.com



0782769117

En savoir +

www.eclipse-flow.com